

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 19 avril 2024

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : VALLET Sonia, LUCIDARME Christine, MOHAMMED Abdallah, HENNING Virginie, DERON Fabrice, BARELLE Bernard, BENOIST Louis, CAULIER Claudette, POIRET Christian, THULLIER Florence, MILCENT-VION Catherine, HALUT Xavier, LAGANA Dominique (arrivée à 19H15), BOITEL Bruno, TAILLART Chloé.

Excusés : POIRET Fabien (procuration à Christian POIRET)
BONTE François (procuration à Bernard BARELLE)

Secrétaire de séance : TAILLART Chloé

Également présents : JAKOBOWSKI Vincent, GRZEMBKA Valérie



CREATION DE POSTES :

Le conseil municipal de Lauwin-Planque,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités locales, décret n°2022-505 du 23 mars 2022, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève.

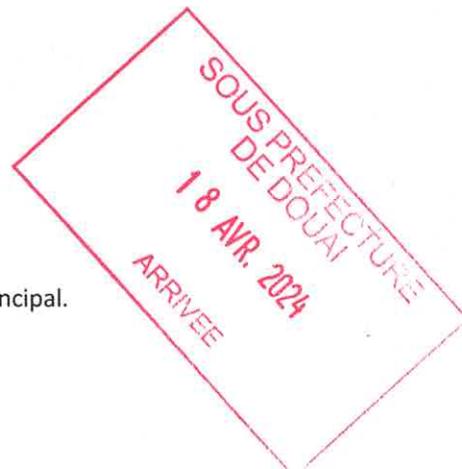
Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la commune afin de répondre aux évolutions de carrière et aux besoins de la collectivité ;

Madame le Maire propose la création des postes ci-dessous,

FILIERE	CAT	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTE
MEDICO-SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2eme classe des écoles maternelles	2

Madame Le Maire demande à l'assemblée :

- De l'autoriser à procéder à la création des postes ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires,
- D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal.



Pour :	A l'unanimité
Contre :	
Abstention :	

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque

